Liberté - Egalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES DEUX-SEVRES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS
DE LA LOIRE ET DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRETE
portant subdélégation de signature de Mme Dannielle ROGER , administratrice générale des finances publiques, chargée de l'intérim de la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique, à des fonctionnaires placés sous son autorité.

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU l'arrêté en date du 6 mai 2015 du préfet des Deux-Sèvres donnant délégation de signature à Mme Danielle ROGER, administratrice générale des finances publiques, chargée de l'intérim de la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire du département de la Loire-Atlantique,

SUR proposition de Mme Danielle ROGER, administratrice générale des finances publiques, chargée de l'intérim de la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire du département de la Loire-Atlantique.

A R R E T E

ARTICLE 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danielle ROGER, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par M. Christian de BOISDEFFRE, administrateur général des finances publiques, directeur du pôle gestion publique, ou par son adjoint, M.Thierry GEOFFRAY, administrateur des finances publiques, pour les attributions mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 6 mai 2015 mentionné ci-dessus,

Ou, à défaut, par :

. M. Patrick AUTIN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des missions domaniales,

. M. Marc LE VOURCH, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint du responsable de la division des missions domaniales,

. M. Jean-François TEXIER, inspecteur des Finances publiques, responsable du pôle de gestion des patrimoines privés,

. M. Pierrick COUILLAUD, contrôleur des Finances publiques,

. M. Christian ETIENNE, contrôleur du Finances publiques,

. M. Laurent GUERIN, contrôleur des finances publiques,

. M. Loïc RAMPILLON, contrôleur des finances publiques.

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à Monsieur le préfet des Deux-Sèvres.

ARTICLE 3 : L'administratrice générale des finances publiques, chargée de l'intérim de la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique et les fonctionnaires subdélégataires concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Deux-Sèvres.

A Nantes, le 06 mai 2015

LE PREFET,
Pour le préfet des Deux-Sèvres,
et par délégation,
L'administratrice générale des finances publiques,
chargée de l'intérim de la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique,

Danielle ROGER